



LE LIVRET MINEUR D'ENERFIP

La solution d'épargne
pour l'avenir de vos enfants



Édito

Roulez jeunesse !

“Roulez jeunesse”. Enfant, vous avez dû l’entendre et, en tant que parent, vous l’avez sans doute répété. Cependant, ce n’est pas forcément facile de se lancer dans la vie sans avoir un bagage financier.

Pour préparer l’avenir de votre enfant, vous pouvez dès à présent placer son épargne sur un livret. Mais pas n’importe lequel, bien sûr ! Le livret mineur d’Enerfip a été conçu pour que vous puissiez flécher votre argent tout en soutenant la transition énergétique.

N’est-ce pas la plus belle des valeurs que de transmettre à votre enfant l’envie de créer un monde meilleur pour demain ?



Sommaire

Édito

Introduction

- 1 Pourquoi placer de l'argent pour votre enfant mineur ?
- 2 Quel compte ouvrir pour un bébé ?
- 3 Quand ouvrir un livret mineur chez Enerfip pour son enfant ?
- 4 Comment choisir le meilleur placement pour votre enfant mineur ?
- 5 Qui peut ouvrir un livret mineur pour un enfant sur Enerfip ?
- 6 Quels documents sont nécessaires pour ouvrir un livret mineur ?
- 7 Quel est le montant minimum pour ouvrir un livret mineur chez Enerfip ?
- 8 Comment fonctionne le livret mineur chez Enerfip ?
- 9 Placer pour votre enfant est-il considéré comme une donation ?
- 10 L'argent placé sur le livret mineur est-il bloqué jusqu'à la majorité ?
- 11 Les intérêts du livret mineur sont-ils imposables ?
- 12 Quelles démarches effectuer pour transformer le livret mineur à l'âge adulte ?

Conclusion

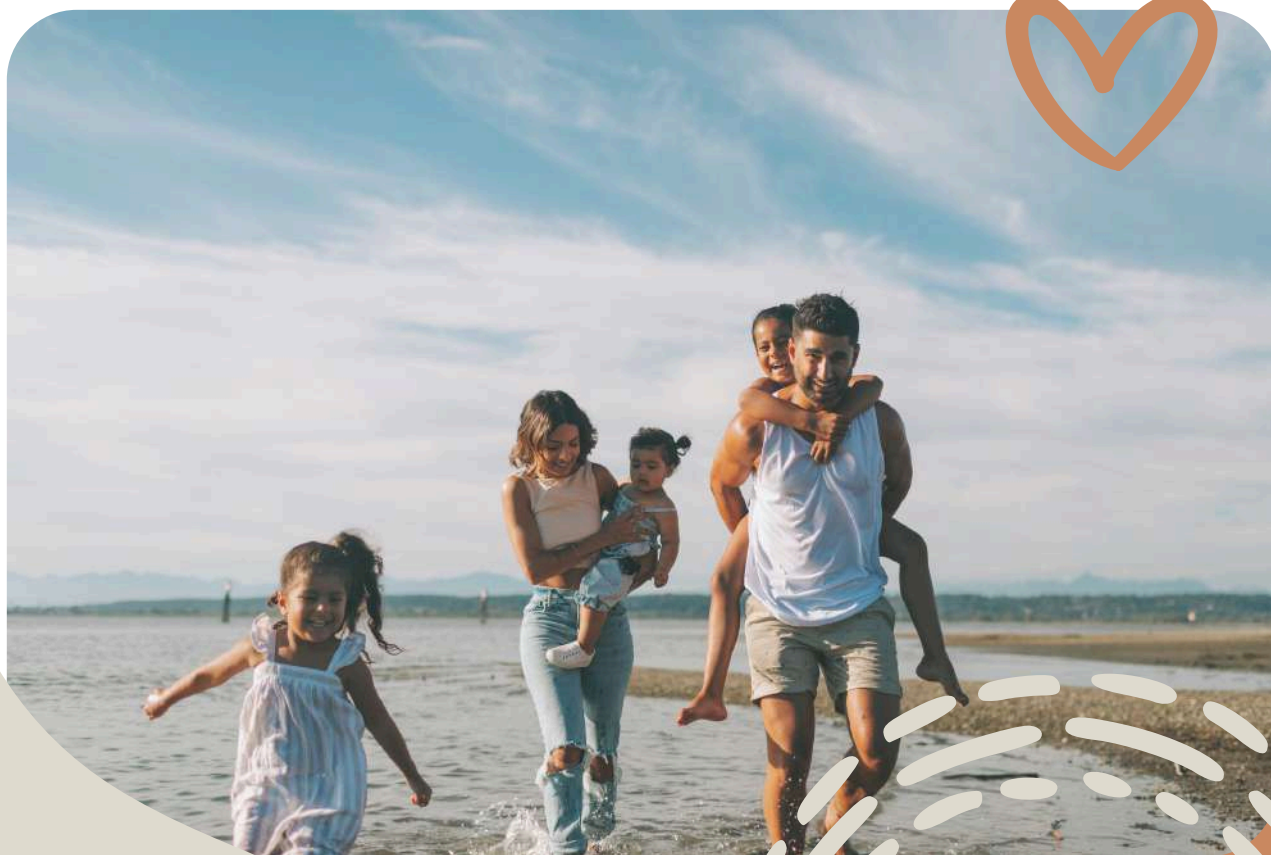
Introduction

Connaissez-vous le livret mineur d'Enerfip ?

Non ? Laissez-nous y remédier via ce guide construit à la manière d'une FAQ (Foire Aux Questions).

En son sein, vous trouverez des réponses à vos interrogations concernant l'épargne de votre enfant, des témoignages de parents qui nous font confiance, des données chiffrées qui vous montrent l'importance de créer un portefeuille financier diversifié dès le plus jeune âge de votre enfant, mais aussi des explications détaillées pour chacune des démarches à réaliser sur la plateforme, Enerfip.

En attendant que jeunesse se fasse, le livret mineur d'Enerfip est la solution idéale pour sensibiliser vos enfants aux enjeux de la transition énergétique et donner plus de sens à leur épargne.



**1**

Pourquoi placer de l'argent pour votre enfant mineur ?

PLUS DE 700 LIVRETS MINEURS CHEZ ENERFIP

Ouvrir un produit d'épargne pour votre enfant mineur – même si vous n'avez aucune obligation – vous permet de construire son avenir financier. Lui créer un compte vous permet d'y verser de l'argent régulièrement en y déposant, par exemple, l'argent versé par des proches à l'occasion d'un anniversaire, d'un baptême, des fêtes de fin d'année... À sa majorité, il pourra alors en profiter et le gérer en toute autonomie.

Avoir un livret mineur facilite aussi l'apprentissage financier ! À vos côtés, il découvre comment gérer de l'argent, ainsi que le concept d'investissement !

2

Quel compte ouvrir pour un bébé ?

Souvent, à la naissance d'un bébé, les parents envisagent d'ouvrir un compte à son nom. Cependant, dans la jungle des produits d'épargne, il est parfois difficile de faire le bon choix.

Tout d'abord, sachez que, dès son plus jeune âge, vous pouvez lui ouvrir un compte bancaire, voire un livret d'épargne auprès d'une banque (tels que le livret jeune ou le livret A) ou un PEL (Plan épargne logement). Toutefois, cet argent ne peut alors être débloqué que sous certaines conditions. Pour diversifier son épargne, sachez aussi que vous avez également la possibilité de lui ouvrir une assurance-vie ou de l'initier à l'investissement en actions, via les comptes titres, par exemple.

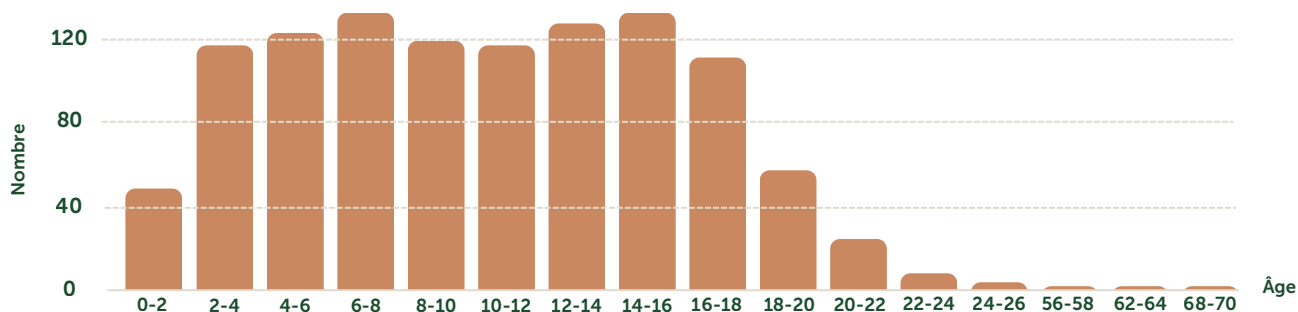


3

Quand ouvrir un livret mineur chez Enerfip pour son enfant ?



RÉPARTITION DES LIVRETS MINEURS PAR TRANCHE D'ÂGE (EN NOMBRE)



Plus tôt, vous ouvrez un livret mineur pour votre enfant, mieux c'est ! **Pourquoi ?** Car, cela vous permet de sensibiliser, dès son plus jeune âge, votre enfant à l'investissement durable et aux énergies renouvelables.

Par ailleurs, outre les aspects pédagogique et écologique, le financier rentre aussi en compte. Si vous lui ouvrez un livret mineur à sa naissance et que vous investissez régulièrement, son portefeuille grandira avec lui, ce qui lui permettra de profiter des intérêts versés sur le livret mineur selon l'échéancier prévu.

4

Comment choisir le meilleur placement pour votre enfant mineur ?

Sélectionner le meilleur placement pour votre enfant n'est pas forcément chose simple, mais ce n'est pas insurmontable. De plus, vous n'êtes pas seul ! Enerfip vous explique les facteurs à prendre en compte.

- ✱ **Tout d'abord**, vous pouvez vous questionner sur ce qui compte à vos yeux et quelles valeurs vous souhaitez lui transmettre.
- ✱ **Ensuite**, il est important de classer les facteurs par ordre de priorité : **quel est votre objectif financier ?** La durée de l'épargne ? Le rendement attendu ? Le niveau de risque accepté ? La flexibilité de retrait ? Le fléchage de l'épargne ?...
- ✱ **Enfin**, si votre enfant est en âge de comprendre, n'hésitez pas à l'impliquer ! Cela l'initie à la gestion financière et lui permet de se responsabiliser. Allier pédagogie et finance, c'est possible !

[Découvrir nos projets](#)

5

Qui peut ouvrir un livret mineur pour un enfant sur Enerfip ?

Pour ouvrir un livret mineur sur notre plateforme, vous devez être titulaire de l'autorité parentale sur votre enfant.

Zoom sur l'autorité parentale

“L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé, sa vie privée et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.”

Article 371-1 du Code Civil

6

Quels documents sont nécessaires pour ouvrir un livret mineur ?

Vous souhaitez ouvrir un livret mineur sur Enerfip ? Rien de plus simple ! Depuis votre espace investisseur, vous devez :

1. Cliquer sur l'onglet “compte” et “ajouter un nouveau livret”
2. Téléverser une copie de l'acte de naissance (complet) ou du livret de famille (complet)

Complet, c'est-à-dire ?

Notre équipe doit pouvoir lire dessus les états civils du représentant légal et du mineur. La seule page mentionnant la naissance du mineur n'est pas suffisante.

1. Ajouter une “lettre d'autorisation parentale” (un modèle est fourni à l'ouverture du livret mineur)
2. Joindre une pièce d'identité du mineur (facultatif).

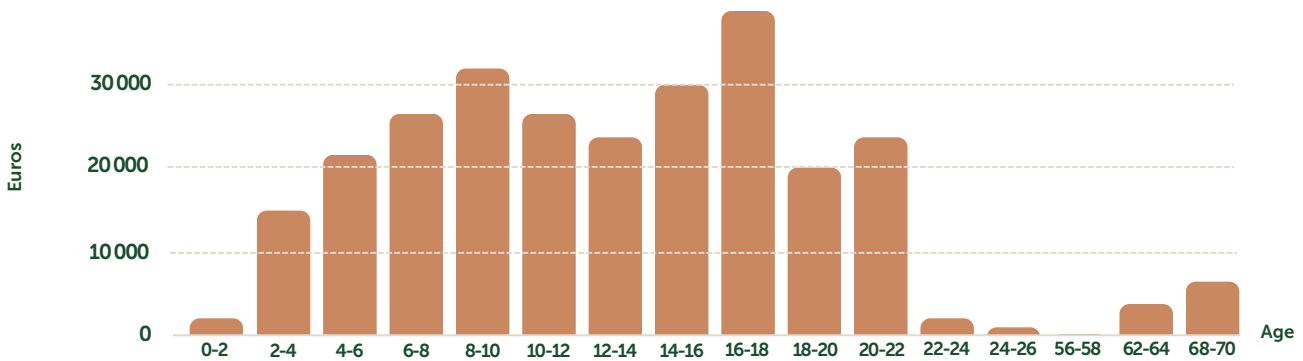
Bon à savoir

En tant que représentant légal, vous devez aussi envoyer une lettre d'autorisation d'ouverture de compte de paiement à Lemonway, notre partenaire de paiement sécurisé.

7

Quel est le montant minimum pour ouvrir un livret mineur chez Enerfip ?

RÉPARTITION DES LIVRETS MINEURS PAR TRANCHE D'ÂGE (EN EUROS)



Enerfip, c'est plus que du financement participatif ! On vous propose d'investir sur des projets dédiés à la transition énergétique à partir de 10 euros. Que vous soyez majeur ou mineur, les conditions d'accès restent les mêmes !

[Créer un compte](#)

8

Comment fonctionne le livret mineur chez Enerfip ?

Le livret mineur possède quelques caractéristiques spécifiques. Il s'agit, en effet, d'une sous-catégorie du livret parent, accessible uniquement depuis votre compte.

- * **Pour le recharger**, vous devez donc passer par le compte courant rattaché au livret Enerfip du parent.
- * **Pour effectuer un retrait**, vous devez envoyer un e-mail à votre chargé de Relation Investisseurs afin qu'il autorise le virement depuis le compte de votre enfant vers le vôtre.



9

Placer pour votre enfant est-il considéré comme une donation ?

En tant que parent, le livret mineur est ouvert à votre nom et passe au nom du jeune à sa majorité. Ainsi, tant que le livret est au nom des parents, les versements effectués ne sont pas considérés comme des donations.

Cependant, le solde du livret constitue une donation au moment où les parents transmettent la gestion du livret à leur enfant à sa majorité. À ce stade, une déclaration de donation doit être faite auprès de l'administration fiscale pour régulariser la situation.

10

L'argent placé sur le livret mineur est-il bloqué jusqu'à la majorité ?

À la différence d'autres produits d'épargne dédiés aux jeunes, le livret mineur d'Enerfip n'est soumis à aucune condition de retrait ou débloqué des fonds.

Votre enfant peut donc retirer les intérêts perçus et le capital investi à tout moment s'ils ne sont pas bloqués pendant la durée d'un placement. Pas besoin de tout remettre sur Enerfip... même si, franchement, c'est un excellent plan qu'on ne peut que recommander !



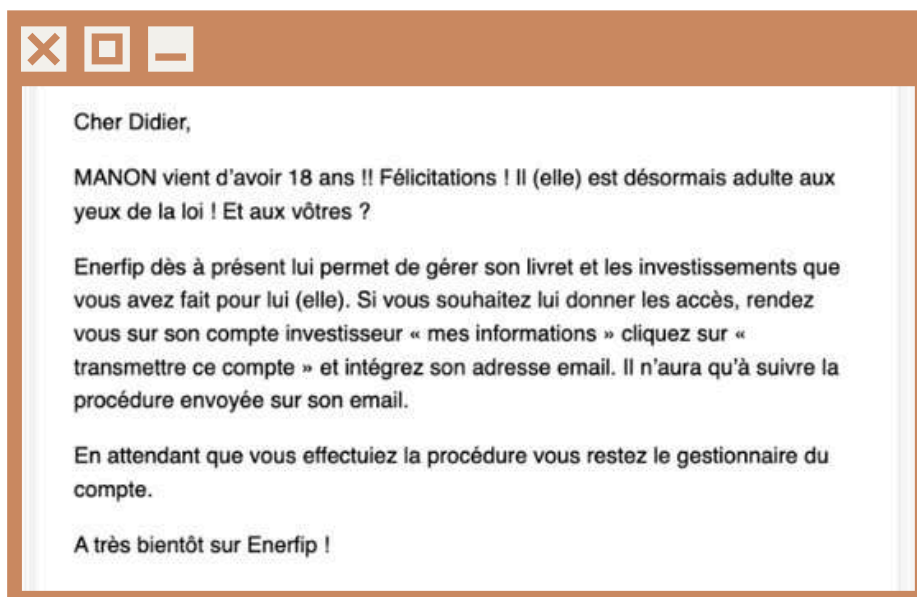
11

Les intérêts du livret mineur sont-ils imposables ?

Au même titre que les intérêts perçus par les parents, ceux du livret mineur sont également imposables. En tant que parent, vous les verrez intégrés à vos revenus sur votre fiche d'imposition. Ils seront soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux, comme tout autre revenu financier.

12

Quelles démarches effectuer pour transformer le livret mineur à l'âge adulte ?



Quand votre enfant devient majeur, un courriel vous informe, le jour de ses 18 ans, que vous pouvez lui transmettre le fruit de son épargne. Au moment de votre choix, il suffit de vous laisser guider par les explications suivantes !

Ces parents nous font confiance !



Pouvez-vous vous présenter ?

Bonjour, je m'appelle Guillaume. Avec ma petite famille, j'habite non loin de Bordeaux. Je suis l'heureux papa de 2 enfants : une fillette de 11 ans et un garçon âgé de 7 ans. Très curieux, ils aiment découvrir et apprendre de nouvelles choses. Leur expliquer les bases de l'investissement au travers des mathématiques et du calcul, est un moyen pour moi de rendre l'apprentissage amusant, même si je l'admets, cela leur paraît parfois un peu long.

Qu'est-ce qui vous a motivé à ouvrir un livret mineur pour vos enfants ?

Pour donner un peu de contexte, sachez que j'ai découvert Enerfip en cherchant un livret "vert" pour mes enfants. J'avais envie de leur construire une épargne – comme celle d'un livret jeune – mais à des fins utiles et pédagogiques. Je voulais, en effet, être capable de leur expliquer à quoi servait leur argent et quel projet ils soutenaient.

Pour l'anecdote : l'un des premiers projets sur lequel ils ont investi se situait à quelques kilomètres de chez nous. J'ai ainsi pu leur expliquer concrètement à quoi allaient servir les panneaux photovoltaïques qui étaient installés à côté de Bordeaux.

Aviez-vous déjà une expérience en matière d'investissement avant d'ouvrir ce livret ?

Non, mis à part le livret bancaire que ma femme avait ouvert pour mes enfants à leur naissance. J'ai commencé à m'intéresser à l'investissement suite à une année professionnelle compliquée et incertaine. Je voulais préparer l'avenir de mes enfants en épargnant !

Quels critères sont les plus importants pour vous lors de la sélection du placement ?

Pour moi, il est primordial de comprendre le projet. Je participe uniquement au financement des projets en accord avec mes valeurs ! Pour mes enfants, je fais également attention à la sécurité et aux sûretés apposées au projet.

Le rendement est, de ce fait, secondaire pour vous ?

Disons que ce n'est pas la première chose que je regarde. Investir sur un projet à 5 % me convient parfaitement s'il correspond à mes valeurs. Je n'ai pas besoin de chercher du 9 % ou 10 %. Comme beaucoup, je cherche à garantir et sécuriser mes placements... D'autant plus, si c'est pour mes enfants !

Comment s'est déroulé le processus d'ouverture du livret mineur sur Enerfip ?

Ce que je peux vous dire c'est que c'était très simple. De mémoire, il suffit de fournir son livret de famille et quelques autres documents. En bref, c'est 2 papiers et 3 clics !

Quel montant avez-vous choisi d'investir initialement, et pourquoi ce montant en particulier ?

À la création de leurs comptes, j'ai directement placé 500 € sur chacun. Le montant est "élevé" car il s'agissait d'argent que j'avais déjà mis de côté pour eux.

Vous souvenez-vous du premier projet sur lequel vous avez investi ?

Oui, c'était un projet d'éoliennes en mer près de Noirmoutier. Mes parents habitent sur l'île d'Oléron, donc ce projet avait une résonance particulière pour moi. C'est une magnifique région qu'il est essentiel de préserver. Sensibiliser mes enfants à la protection de notre environnement et au développement des énergies renouvelables dans cette zone me tenait particulièrement à cœur. En plus, comme ils connaissent bien la région, leur curiosité a été piquée, et ils ont voulu en savoir plus.

Faites-vous des versements réguliers sur le livret de vos enfants, ou avez-vous opté pour un investissement unique ?

J'investis régulièrement à hauteur de 50 € par mois pour chacun de mes enfants.

Quels avantages avez-vous constatés depuis l'ouverture du livret mineur ?

Je n'ai pas connu de défaut ! En plus de ça, mes enfants commencent à

accumuler une somme intéressante sur leur livret respectif. Je place 50 euros par enfant chaque mois, et un mois sur deux, cet argent est réinvesti. En réalité, il y a de moins en moins à ajouter puisque ce sont les intérêts qui font croître la somme !

Comment envisagez-vous l'utilisation de l'argent du livret mineur à l'avenir ?

Je vois cela comme un investissement destiné à rester un investissement. À 18 ans, ils auront un livret adulte, représentant du cash disponible, mais l'idée n'est pas de tout liquider. Je souhaite qu'ils disposent d'un portefeuille de 5 000 euros ! Une fois majeurs, ils pourront choisir de retirer cet argent s'ils le souhaitent, mais l'objectif est qu'ils aient déjà une source de revenus, avec 500 euros qui tombent chaque année. Cela les encouragera à faire fructifier leur capital, tout en récupérant leurs intérêts. En bref, c'est un peu un support d'éducation financière !

Pensez-vous que vous continuerez à alimenter ce livret jusqu'à la majorité de vos enfants ?

Oui, sans hésitation ! Et j'irai même plus loin en les encourageant à continuer de l'alimenter – ou à minima de réinvestir leur capital – par la suite !

Êtes-vous satisfait de votre décision d'investir dans un livret mineur, et recommanderiez-vous cette option à d'autres parents ?

Oui ! Et je le recommande régulièrement d'ailleurs ! J'ai déjà dit à mes enfants de faire la même chose avec leurs enfants, ah ah !



Pouvez-vous vous présenter ?

Bien sûr ! Je m'appelle Audrey M. Je vis à Paris avec mon mari et mes 4 enfants : Mila, 16 ans, Tim, 14 ans et les jumeaux Lizzie et Matt, âgés de 11 ans.

Comment avez-vous connu Enerfip ?

Je regardais le JT de TF1 lorsque j'ai vu un reportage sur le financement participatif. Il parlait d'Enerfip qui proposait sur sa plateforme des projets dédiés au développement durable sur Noirmoutier et l'île d'Yeu si mes souvenirs sont bons. Une fois ce reportage terminé, j'ai checké sur le site du gouvernement afin de voir si Enerfip était une plateforme sécurisée et recommandée – car, on ne sait jamais trop avec ce genre de choses. À l'époque, c'était nouveau, donc je voulais me rassurer avant d'y investir de l'argent.

Qu'est-ce qui vous a motivée à ouvrir un livret mineur pour vos enfants ?

Dans un premier temps, nous avons ouvert un livret pour mon mari et moi-même. Et, dans un second temps, quand nous avons constaté que nous n'avions pas eu de pertes, nous en avons ouvert pour les enfants. Les 4 en même temps, ah ah !

Aviez-vous déjà une expérience en matière d'investissement avant d'ouvrir ce livret ?

Un peu. Nous avons des produits "classiques" comme un livret bancaire, un PEL (Plan Épargne Logement)... Mais, rien en Bourse. Il s'agit donc de l'argent placé et bloqué. En revanche, j'ai trouvé l'investissement sur Enerfip très simple : plus facile à gérer qu'un compte bancaire !

Quels critères sont les plus importants pour vous lors de la sélection du placement ?

Alors, il faut savoir que ce sont mes enfants qui choisissent ce dans quoi ils investissent. Bien sûr, ils savent désormais comment fonctionnent les placements, ce qu'est un rendement... Mais, maintenant qu'ils sont grands, ce sont eux qui sélectionnent les placements en fonction de leur énergie préférée, du type de projet, du taux, de la durée... De mon côté, je reste à leur disposition pour toutes questions et, bien sûr, pour accéder à leur compte sur Enerfip, car le livret mineur est lié à celui des parents.



Comment s'est déroulé le processus d'ouverture du livret ?

Comme je le disais auparavant, c'était super simple ! Il suffisait de renseigner les informations clés des enfants, puis de faire une copie du livret de famille et de quelques autres documents.

Quel montant avez-vous choisi d'investir initialement, et pourquoi ce montant en particulier ?

Chacun des enfants a eu 100 € pour son premier investissement.

Faites-vous des versements réguliers sur le livret de vos enfants, ou avez-vous opté pour un investissement unique ?

Comme je l'expliquais précédemment, ce sont mes enfants qui gèrent, avec beaucoup d'autonomie, leur livret. Par an, ils investissent entre 100 € et 300 € de leur poche (argent de poche ou argent reçu à une occasion particulière) comme ils le souhaitent.

Occasionnellement, quand mon mari ou moi allons sur notre livret et constatons des intérêts perçus, nous leur reversons pour atteindre la somme minimale de 10 euros. Cela leur permet de réinvestir un "petit billet".

Quels avantages avez-vous constatés depuis l'ouverture du livret mineur ?

En plus de faire de la pédagogie, c'est un formidable outil pour leur autonomie ! Bien sûr, les taux sur Enerfip sont intéressants et les projets durables, ce qui est une véritable plus-value !

Comment envisagez-vous l'utilisation de l'argent du livret mineur à l'avenir ?

Il s'agira de leur décision, ils pourront continuer d'investir ou bien retirer leur argent.

Pensez-vous que vous continuerez à alimenter ce livret jusqu'à la majorité de vos enfants ?

Oui, car ils se prêtent au jeu et apprécient agir, à leur échelle, pour demain. Nous continuerons tant que nos finances nous le permettront !

Êtes-vous satisfaite de votre décision d'investir dans un livret mineur, et recommanderiez-vous cette option à d'autres parents ?

Oui, je suis satisfaite ! Toutefois, même si je parle d'Enerfip à mes proches, je n'ai pas eu l'occasion de recommander le livret mineur à d'autres parents.



Conclusion

“ *La jeunesse qui grandit est celle qui s'épanouit en apprenant, en prenant des responsabilités, et en construisant dès aujourd'hui le monde de demain.* ”

Outil indispensable pour préparer l'avenir de votre enfant, le livret mineur d'Enerfip se veut rentable et pédagogique. En l'initiant dès son plus jeune âge aux bases de l'épargne et de l'investissement, vous l'encouragez à soutenir des projets porteurs de sens dans les énergies renouvelables. À nos côtés, transmettez-lui de belles valeurs et donnez-lui l'opportunité de construire un monde meilleur !

Si vous êtes intéressé par notre plateforme de financement participatif dédiée à la transition énergétique, prenez sans plus attendre [rendez-vous avec le pôle Relation Investisseurs](#) !



Enerfip est une plateforme agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en tant que Prestataire Européen de Services de Financement Participatif sous le N° FP-20222, et règlementée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en tant qu'Intermédiaire en Financement Participatif. Investir présente un risque de perte partielle ou totale en capital et un risque de liquidité. Ce type de placement est une solution de diversification de votre épargne dont la performance prévisionnelle est déterminée et figée pour chaque projet. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Votre capital étant bloqué selon la période d'investissement de chaque projet, investissez seulement l'épargne dont vous n'avez pas besoin immédiatement.

Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.
Ne pas jeter sur la voie publique.



6 rue de Maguelone
34 000 Montpellier
04 119 34 111

S.A.S. au capital de 109 012 euros
RCS Montpellier 804 231 546
Numéro d'agrément AMF : FP-20222

